

Pour 2023, la commune renouvelle la

Prime à l'achat d'un Vélo électrique

200€ offerts par la commune
Une action de la commission Développement Durable



Privilégions les modes doux de déplacement !

ils permettent de réduire l'empreinte carbone et
contribuent à améliorer la qualité de l'air.

Vous pouvez également obtenir des aides de l'Etat et de Grand Chambéry.
Pour 2023, l'opération a été un succès : il n'y a plus de chèques VAE Grand
Chambéry disponibles ni de bonus entreprises.



Obtenir la prime vélo de Saint Alban-Leysse

Pour bénéficier de la prime communale de 200€, vous devez acheter le vélo répondant aux critères définis par la commune et demander ensuite le remboursement correspondant au montant de l'aide.

Conditions d'éligibilité :

Profil bénéficiaire	- être majeur ou avoir plus de 14 ans et disposer du Brevet de Sécurité Routière - résider à Saint Alban-Leysse
Modèle du VAE	Seuls les vélos à assistance électrique (VAE) sont acceptés (hors VTT).
Vélociste	Le vélo doit avoir été acheté chez un vélociste de l'agglomération de Grand Chambéry et de Grand Lac.
Coût du VAE	VAE compris entre 1500 € et 3500€ TTC.
Montant de la prime	200€
Nombre max. de vélos par foyer	une seule demande par année civile et par famille
Durée du dispositif	jusqu'au 31/12/2023 dans la limite de 50 foyers aidés dans l'ordre d'arrivée des demandes. Cette aide n'est pas renouvelable.
Pièces justificatives	1 - carte nationale d'identité du demandeur 2 - un justificatif de domicile au nom du demandeur 3 - facture acquittée au nom du demandeur 4 - le brevet de sécurité routière pour les demandeurs de 14 ans à 18 ans. 5 - un RIB

Obtenir des aides financières de L'Etat

Le gouvernement propose également des aides financières pour l'achat d'un vélo traditionnel, d'un vélo cargo, d'un vélo pliant ou d'une remorque électrique, etc., sous conditions de ressources ou de handicap, (seuils d'éligibilité revus à la hausse au 1er janvier 2023).

	Particulier avec un revenu fiscal de référence par part inférieur ou égal à 6 358 €, ou en situation de handicap	Particulier avec un revenu fiscal de référence par part inférieur ou égal à 14 089 €	Personne morale (entreprise, association, collectivité)
Vélo classique	Aide de 150 € maximum		
Vélo à assistance électrique	Aide de 400 € maximum	Aide de 300 € maximum	Aide de 1 000 € maximum
Vélo électrique pliant, cargo, allongé, adapté à une situation de handicap	Aide de 2 000 € maximum	Aide de 1 000 € maximum	Aide de 1 000 € maximum
Vélo traditionnel pliant, cargo, allongé, adapté à une situation de handicap	Aide de 2 000 € maximum	Aide de 1 000 € maximum	Aide de 1 000 € maximum
Remorque électrique	Aide de 2 000 € maximum	Aide de 1 000 € maximum	Aide de 1 000 € maximum

Demandes à réaliser sur www.service-public.fr

Retrouvez toutes les informations sur
les dispositifs d'aide à l'acquisition
d'un vélo sur

www.santalbanleysse.fr

